

Rencontre parents 3^{ème} Les enjeux de la classe de 3^{ème} et les temps forts de l'année

1. La validation du socle commun de connaissances, compétences et de culture (cycle 4).

Il présente ce que tout élève doit maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il s'agit de connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

<p>5 domaines de compétences comprenant 8 champs de compétences (le domaine 1 est subdivisé en 4 champs de compétences) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Langue française à l'oral et à l'écrit ○ Langages mathématiques, scientifiques et informatiques ○ Langues étrangères et régionales ○ Langages des arts et du corps • Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre • Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen • Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques • Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine 	<p>Pour chacun de ces champs de compétences, 4 niveaux de maîtrise peuvent être atteints en fin de cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtrise insuffisante • maîtrise fragile • maîtrise satisfaisante • très bonne maîtrise
--	--

2. Construire son projet d'orientation scolaire et professionnel et obtenir l'orientation et l'affectation de son choix.

La classe de 3^{ème} est un palier d'orientation. Après la 3^{ème}, chaque élève peut accéder à une orientation soit générale et technologique (2nde générale et technologique) soit une orientation professionnelle (2nde professionnelle, 1^{ère} année de CAP, en formation initiale ou en apprentissage).

Le projet se construit dans le dialogue avec les équipes éducatives.

Le professeur principal sera votre interlocuteur privilégié (3A : Mme Renault, 3B : M. Renault, 3C : M. Rousvoal, 3D : M. Pomès).

La Conseillère d'Orientation Psychologue (COP), Mme Dupouy est également une personne ressource pour votre enfant et vous même. Elle sera présente au collège le vendredi mais elle assure aussi des permanences au CIO de St Brieuc, pendant la période scolaire et les vacances scolaires (Centre d'information et d'orientation de Saint-Brieuc (CIO) de St Brieuc, 36 rue Henri Wallon à St Brieuc. Téléphone : 02 96 62 21 60)

Le calendrier et les temps forts en 3^{ème}:

En octobre :

- Intervention de la COP devant les classes pour une séance d'1h30. Ensuite, Mme Dupouy reçoit les élèves sur rendez-vous individuel tout au long de l'année afin de les conseiller et les aider dans la construction de leur projet. Elle participe aux conseils de classes dans la mesure du possible.
- Vendredi 14 octobre : participation aux « Olympiades des Métiers » à St Brieuc (élèves étant en recherche d'un projet professionnel).

Décembre :

- **Fin novembre / début décembre** : conseils de classe du 1^{er} trimestre. Conseils et évaluation sont prodigués à chaque élève pour affiner le choix entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle, se fixer des objectifs ambitieux et réfléchir aux moyens de les atteindre.
- **Jeudi 8 décembre 2016** : rencontre individuelle parents/professeurs.
- **Stage d'observation en entreprise** : du 12 décembre au 15 décembre 2016 (retour d'expérience le vendredi 16 décembre; travail sur le rapport de stage).

Février :

- **Mardi 7 février 2017** : réunion d'information sur l'orientation en lycée général et technologique et en lycée professionnel avec les équipes de direction de lycées.
- **Jeudi 9 février 2017** : **carrefour des formations professionnelles** à St Brieuc pour les élèves qui pensent se diriger vers la voie professionnelle.

Mars :

- **Portes ouvertes des lycées : visites des familles.** Elles permettent de rencontrer les équipes pédagogiques, découvrir les locaux, conforter le projet, etc... Ces démarches permettent aussi au chef d'établissement d'attribuer des points pour l'affectation en fin d'année.
- **Préparation des vœux provisoires d'orientation** dans le dialogue avec les familles.
- **Découverte du lycée général et technologique H. Avril** (lycée de secteur) et de sa partie professionnelle (date à fixer).

Mars avril : mini stages possibles dans les lycées pour confirmer les choix.

Mai : finalisation des vœux d'orientation et d'affectation.

Début juin : conseil de classe et décision d'orientation

Fin juin : résultats de l'affectation par la Direction académique

3. Obtenir le Diplôme National du Brevet (DNB) ... et la meilleure mention possible.

Le Diplôme National du Brevet atteste la maîtrise du socle commun et sanctionne la formation acquise au terme du collège.

	Maxi : 700 points au total
Contrôle continu par l'évaluation du socle commun (points en fonction du niveau de maîtrise)	400
Les épreuves de l'examen final	300
La première épreuve porte sur les programmes de mathématiques (2 heures) et de sciences expérimentales et de technologie (1 heure) (100 points)	100
La deuxième épreuve porte sur les programmes de français (3h), d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h) (100 points)	100
Une épreuve orale de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien) (100 points)	100

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700. Il obtient la mention :

- AB : assez bien s'il cumule plus de 420 points
- B : bien s'il cumule plus de 490 points
- TB : très bien s'il cumule plus de 560 points

Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de **bourses au mérite**.

Pour se préparer au DNB, des épreuves blanches sont organisées au cours de l'année :



- DNB blanc n°1 : lundi 09 et mardi 10 janvier 2017
- DNB blanc n°2 : jeudi 11 et vendredi 12 avril 2017

et un oral de l'EPI Monde économique et professionnel : semaine du 30 janvier au 3 février 2017

Orientation, affectation, inscription

Orientation : c'est choisir entre la voie professionnelle (1^{ère} année de C.A.P., seconde professionnelle) ou la voie générale et technologique (seconde générale et technologique). Ce choix est laissé à la famille en fin d'année. La famille émet des vœux provisoires pour le conseil de classe du second trimestre (mi mars) et des vœux définitifs pour mi mai. C'est faire aussi le choix d'une filière, d'une formation.

Affectation : L'affectation est de la compétence du Directeur académique des services de l'éducation nationale, pour les formations implantées dans le département. C'est l'acceptation par la Direction académique de l'entrée de l'élève dans le lycée et la section demandée. Cela se fait en fonction des vœux des familles, des places disponibles et du classement de l'élève aussi bien dans les établissements professionnels que généraux et technologiques (sauf pour le lycée de secteur mais il faut l'avoir demandé). Il est conseillé de formuler plusieurs vœux d'affectation. La réponse a lieu fin juin.

Inscription : une fois la notification d'affectation reçue, chaque famille doit aller s'inscrire dans l'établissement